

PREFET DE L'OISE

Préfecture

Beauvais, 26 MARS 2012

Secrétariat Général

Direction des Relations
avec les Collectivités Locales

Bureau du contrôle budgétaire
et des dotations de l'Etat

Affaire suivie par Mme Muriel Leleu
Tél. : 03.44.06.12.55
Fax : 03.44.06.12.56
Courriel : muriel.leleu@oise.gouv.fr

Le Préfet de l'Oise

à

Monsieur le Président du Conseil Général
Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents des
groupements à fiscalité propre
Pour information :
Madame et MM. les Sous-Préfets d'arrondissement
M. le Directeur départemental des Finances Publiques

Objet : Informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2012.
P. j. : 1 sommaire

Le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration a rédigé un document de synthèse sur les nouvelles dispositions fiscales. Ce document est composé des 6 annexes suivantes :

- une annexe 1 qui expose l'ensemble des nouvelles dispositions relatives à la fiscalité locale applicables en 2012;
- une annexe 2 relative à l'actualisation des dispositions portant sur le nouveau paysage fiscal local suite à la suppression de la taxe professionnelle ;
- une annexe 3 se rapportant à la fiscalité partagée avec les départements et les régions ;
- une annexe 4 sur les droits d'enregistrement ;
- une annexe 5 relative à l'actualisation des dispositions portant sur les taxes d'urbanisme
- une annexe 6 relative à l'actualisation des dispositions portant sur la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

Ce document, dont le sommaire figure en annexe, est consultable sur le site internet de la préfecture de l'Oise, à l'adresse suivante : www.oise.gouv.fr , rubrique des circulaires.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir tenir compte de ces informations, en tant que de besoin, pour la préparation de vos budgets.

Pour toutes questions ou informations à caractère fiscal, je vous invite à prendre contact avec votre trésorier ou avec le service de la fiscalité directe locale de la direction départementale des finances publiques.

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire général,


Patricia WILLAERT

SOMMAIRE

– ANNEXE 1 NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES À LA FISCALITÉ LOCALE APPLICABLES A L'ANNEE 2012	7
1 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES À LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE	7
1.1 PROROGATION DE LA DATE LIMITE DE VOTE DES BUDGETS ET TAUX LOCAUX AU 15 AVRIL 2012.....	7
1.2 CALENDRIER PREVISIONNEL 2012 DE COMMUNICATION DES DONNEES FISCALES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES	7
1.3 FIXATION DES COEFFICIENTS DE REVALORISATION DES VALEURS LOCATIVES SERVANT DE BASES AUX IMPOTS DIRECTS LOCAUX EN 2012.....	8
1.4 LIMITE D'APPLICATION DES ABATTEMENTS, EXONERATIONS ET DEGREVEMENTS POUR LES IMPOSITIONS ETABLIES AU TITRE DE 2012	8
2 DISPOSITIONS AFFERENTES AUX QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES	10
2.1 FISCALITE PROFESSIONNELLE ET COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (CET, IFER, DCRTP ET FNGIR)	11
2.1.1 <i>Contribution économique territoriale (CET)</i>	11
2.1.1.1 Dispositif de compensation des pertes de ressources liées à un changement dans le paysage entrepreneurial d'une collectivité ou d'un groupement à fiscalité propre	11
2.1.1.2 Cotisation foncière des entreprises (CFE)	11
2.1.1.2.1 Aménagement, pour certains redevables, du lieu de dépôt des déclarations de cotisation foncière des entreprises (CFE) et du lieu d'imposition à la CFE.....	11
2.1.1.2.2 Cotisation minimum de CFE	11
2.1.1.2.3 Exonération en zone de revitalisation rurale.....	12
2.1.1.2.4 Nouvelle exonération facultative de CFE des spectacles musicaux et de variétés	12
2.1.1.2.5 Assiette de la CFE pour les activités saisonnières	12
2.1.1.2.6 Dégrevement de CFE pour les contribuables dans le ressort d'un syndicat fiscalisé	12
2.1.1.3 Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).....	13
2.1.1.3.1 Aménagement, pour certains redevables, du lieu de dépôt des déclarations.....	13
2.1.1.3.2 Précisions des règles de répartition de la CVAE entre les collectivités territoriales et les intercommunalités à fiscalité propre	14
2.1.1.3.2.1 Fixation de la fraction complémentaire pour la répartition de la CVAE entre un EPCI à fiscalité additionnelle (FA) et ses communes membres.....	14
2.1.1.3.2.2 Répartition de la CVAE entre les EPCI à fiscalité additionnelle (FA) et leurs communes membres dans le cadre de la fusion d'EPCI	14
2.1.1.3.3 Obligation de communiquer aux collectivités les déclarations faites par le redevable en vue du calcul de la CVAE, notamment les effectifs salariés	15
2.1.1.3.4 Possibilité pour les collectivités locales et les EPCI d'échanger des informations sur leurs produits d'impôts	15
2.1.1.3.5 Règles de territorialisation de la CVAE.....	16
2.1.2 <i>Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)</i>	16
2.1.2.1 Ajout de nouveaux tarifs pour l'IFER « matériel roulant »	16
2.1.2.2 Rédaction par le Gouvernement d'un rapport sur l'évolution des IFER.....	16
2.1.3 <i>Compensation intégrale des pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP – FNGIR)</i>	17
2.1.3.1 Prise en compte des rectifications dans le calcul de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).....	17
2.1.3.2 Modification des règles de répartition de la DCRTP et du FNGIR en cas de changement de périmètre des communes ou EPCI	17
2.1.3.3 Possibilité de transfert à l'EPCI des reversements de FNGIR dont bénéficient ses communes membres..	18
2.2 PLAFONNEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES EN FONCTION DU REVENU.....	18
2.3 DISPOSITION COMMUNE AUX TAXES FONCIERES SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) ET SUR LES PROPRIETES NON BATIES (TFPNB) : NOUVELLE EXONERATION POUR LES PROPRIETES DES REGIONS	18
2.4 CORRECTIONS TECHNIQUES DES DISPOSITIONS RELATIVES A LA TAXE D'HABITATION	19

3	AUTRES IMPOSITIONS LOCALES	19
3.1	DISPOSITIONS RELATIVES AU LISSAGE DES TAUX DES IMPOSITIONS « MENAGES » EN CAS DE MODIFICATION DE PERIMETRE D'UNE INTERCOMMUNALITE	19
3.1.1	<i>Modalités fiscales de fusion d'EPCI dont un au moins était à FPU</i>	19
3.1.2	<i>Modalités fiscales de fusion d'EPCI à FA</i>	20
3.1.3	<i>Rattachement d'une commune à un EPCI</i>	21
3.2	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM).....	22
3.2.1	<i>Instauration d'une part incitative</i>	22
3.2.2	<i>Possibilité de maintien de régimes différents de TEOM pendant 5 ans au lieu de 2 ans en cas de fusion d'EPCI ou de rattachement d'une commune à un EPCI</i>	25
3.2.3	<i>Fixation des zones de perception de la TEOM dans les EPCI ayant reçu la compétence « déchets ménagers » après le 15 octobre</i>	25
3.3	TAXE DE BALAYAGE : POSSIBILITE DE TRANSFERT DE LA TAXE AUX COMMUNAUTES DE COMMUNES, D'AGGLOMERATION OU URBAINES LORSQU'ELLES ASSURENT LA COMPETENCE.....	26
3.4	REDEVANCE POUR CREATION DE BUREAUX OU DE LOCAUX DE RECHERCHE EN REGION ILE-DE-FRANCE	27
3.5	VERSEMENT TRANSPORT (VT).....	28
3.5.1	<i>Modification des modalités relatives aux taux du versement transport</i>	28
3.5.2	<i>Rappel relatif à l'usage des ressources issues du « Versement Transport »</i>	28
3.6	TAXES DE SEJOUR	29
3.7	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCFE).....	31
3.7.1	<i>La régularisation a posteriori du report de la date de délibérations au 15 octobre 2011</i>	31
3.7.2	<i>La prolongation du dispositif dérogatoire en 2012</i>	31
3.7.3	<i>Les modalités de détermination de l'assiette de la taxe</i>	32
3.7.4	<i>La fixation des limites supérieures des coefficients multiplicateurs</i>	32
3.7.5	<i>Les modalités de mise en recouvrement</i>	32
3.8	TRANSMISSION AUX REGIONS DES INFORMATIONS RELATIVES A LA TAXE SUR LES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION DES VEHICULES	32
3.9	DISPOSITIONS RELATIVES A LA REDEVANCE DES MINES (RDM).....	33
3.9.1	<i>Majoration des tarifs des redevances des mines relatives à l'extraction de l'or</i>	33
3.9.2	<i>Redevance sur les gisements d'hydrocarbure en mer</i>	33
3.10	TAXE GENERALE SUR LES ACTIVITES POLLUANTES.....	34
3.11	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA TAXE POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES.....	34
4	MESURES DIVERSES INTERESSANT LA FISCALITE LOCALE	35
4.1	DISPOSITIONS FISCALES RELATIVES AUX POLES METROPOLITAINS	35
4.2	CORRECTIONS TECHNIQUES DES DISPOSITIONS RELATIVES A LA COMPENSATION DE LA REDUCTION POUR CREATION D'ETABLISSEMENT.....	35
4.3	FONDS DEPARTEMENTAUX DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (FDPTP) ET FONDS DE COMPENSATION DES NUISANCES AEROPORTUAIRES (FCNA).....	36
4.3.1	<i>Fixation du montant des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)</i>	36
4.3.2	<i>Fixation du montant des fonds de compensation des nuisances aéroportuaires (FCNA)</i>	37
4.4	REEVALUATION DE LA CLEF DE PARTAGE DU RELIQUAT DE LA TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCE (TSCA).....	37
4.5	PROROGATION DU DISPOSITIF RELATIF AUX ZONES FRANCHES URBAINES	38
4.6	POINT D'ETAPE SUR LA REFORME DES VALEURS LOCATIVES FONCIERES DES LOCAUX PROFESSIONNELS	38

- ANNEXE 2 - PRESENTATION DU NOUVEAU PAYSAGE FISCAL LOCAL SUITE A LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (TP)..... 39

1 PRESENTATION GENERALE DE L'ENSEMBLE SE SUBSTITUANT A LA TAXE PROFESSIONNELLE.....39

1.1	LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE (CET)	39
1.1.1	La cotisation foncière des entreprises (CFE)	39
1.1.2	La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	41
1.2	L'IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU (IFER).....	43
1.2.1	IFER sur les éoliennes terrestres et « hydroliennes »	43
1.2.2	IFER sur les usines de production d'électricité nucléaire ou thermique	44
1.2.3	IFER sur les usines de production d'électricité photovoltaïque ou hydraulique	44
1.2.4	IFER sur les transformateurs électriques	45
1.2.5	IFER sur les stations radioélectriques (antenne relais de téléphonie mobile)	46
1.2.6	IFER sur les installations d'acheminement et de stockage du gaz naturel	47
1.2.7	IFER sur les répartiteurs principaux (centraux téléphoniques)	48
1.2.8	IFER sur le matériel roulant ferroviaire	48
1.2.9	IFER sur le matériel roulant utilisé sur les lignes de transport en commun en Ile-de-France	49
1.3	CREATIONS ET TRANSFERTS D'IMPOTS ET TAXES DE L'ÉTAT VERS LES COLLECTIVITES	50
1.3.1	Création d'une taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	51
1.3.2	Transfert de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).....	51
1.3.3	Création de la taxe additionnelle dite « de stockage »	53
1.3.4	Transfert des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par l'Etat	53
1.3.5	Transfert du reliquat de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)	54
1.3.6	Réduction des frais de gestion perçus par l'Etat sur la fiscalité directe locale	56

2 LA RÉPARTITION DES IMPOTS LOCAUX A COMPTER DE 201156

2.1	LES REGLES D'AFFECTATION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	57
2.2	UNE NOUVELLE REPARTITION DE LA FISCALITE LOCALE ENTRE NIVEAUX DE COLLECTIVITES TERRITORIALES	60
2.2.1	La fiscalité des communes.....	61
2.2.1.1	Les impositions prévues par l'article 1379 du CGI	61
2.2.1.2	Les autres impositions modifiées.....	61
2.2.1.3	Inventaire des impôts perçus par une commune	62
2.2.2	La fiscalité des EPCI.....	63
2.2.2.1	Les EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU) (anciens EPCI à TPU)	63
2.2.2.1.1	Inventaire des impôts perçus par un EPCI à FPU	64
2.2.2.2	Le maintien des règles de transformation d'un EPCI à FA en EPCI à FPU (Article 1379-0 bis (IV) du code général des impôts).....	65
2.2.2.2	Les EPCI à fiscalité additionnelle (anciens EPCI à FA)	65
2.2.2.2.1	Possibilité de modifier les fractions relatives à la répartition de la CVAE entre l'EPCI à FA et ses communes membres	65
2.2.2.2.2	Attribution de la CVAE en cas de modification de la carte intercommunale.....	66
2.2.2.2.3	Les autres impositions que peut percevoir l'EPCI à FA	67
2.2.2.3	Les EPCI à fiscalité additionnelle optant pour le régime des EPCI à fiscalité de zone ou pour le régime de zone éolienne	67
2.2.2.3.1	Fiscalité de zone d'activités économiques	67
2.2.2.3.2	Fiscalité de zone éolienne	68
2.2.2.4	Les nouvelles règles en matière d'attribution de compensation et de dotation de solidarité communautaire	69
2.2.2.5	Les ressources fiscales pouvant être perçues par les syndicats de communes et les syndicats mixtes.....	70
2.2.2.6	Les dispositions relatives aux syndicats à contributions fiscalisées	71
2.2.3	La fiscalité des départements	72
2.2.3.1	Les impositions prévues par l'article 1586 du CGI	72
2.2.3.2	Les autres impositions modifiées.....	72
2.2.3.3	Inventaire des impôts perçus par les départements	72
2.2.4	La fiscalité des régions.....	73
2.2.4.1	Les impositions prévues par l'article 1599 bis du CGI.....	73

2.2.4.2	Inventaire des impôts perçus par les régions	74
2.3	LE PRINCIPE DE LA COMPENSATION INTEGRALE AU PROFIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DES PERTES DE RECETTES LIEES A LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE.....	74
2.3.1	<i>La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle par catégorie de collectivités (DCRTP)</i>	<i>74</i>
2.3.1.1	Mode de calcul général de la dotation de compensation de la réforme de la TP au profit des communes et des EPCI	75
2.3.1.2	La dotation de compensation de la réforme de la TP au profit des syndicats de communes à contributions fiscalisées.....	76
2.3.1.3	La dotation de compensation de la réforme de la TP au profit des départements	77
2.3.1.4	La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle au profit des régions et de la collectivité territoriale de Corse	78
2.3.2	<i>L'instauration des Fonds Nationaux de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) par niveau de collectivités locales.....</i>	<i>78</i>
2.3.2.1	Le FNGIR communal et intercommunal	79
2.3.2.2	Le FNGIR départemental	79
2.3.2.3	Le FNGIR pour le département de Paris	80
2.3.2.4	Le FNGIR régional et pour la collectivité territoriale de Corse.....	80
2.3.3	<i>Mode de calcul de la dotation de compensation de la réforme de la TP et de la garantie individuelle de ressources au profit des communes et des EPCI en cas de modification de la carte intercommunale.....</i>	<i>80</i>
2.3.3.1	Modalités de calcul de la dotation de compensation de la réforme de la TP en cas de modification de la carte intercommunale.....	80
2.3.3.2	Modalités de calcul de la garantie individuelle de ressources (GIR) en cas de modification de la carte intercommunale	83
2.4	LES MECANISMES DE COMPENSATION DE PERTES DE PRODUIT DE CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE (CET)	85
2.4.1	<i>Compensation de pertes de produit de contribution économique territoriale pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale.....</i>	<i>85</i>
2.4.2	<i>Compensation de pertes de produit de contribution économique territoriale pour les départements et régions.....</i>	<i>87</i>
2.4.3	<i>Cas particulier de la compensation de pertes de produit de cotisation foncière des entreprises pour l'année 2011.....</i>	<i>87</i>
2.5	LES MECANISMES DE PEREQUATION	87
2.5.1	<i>Le fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) départementaux.....</i>	<i>88</i>
2.5.2	<i>Le fonds national de péréquation de la CVAE des régions et de la collectivité territoriale de Corse.....</i>	<i>88</i>
2.5.2.1	Alimentation du fonds national de péréquation de la CVAE des régions et de la collectivité territoriale de Corse	88
2.5.2.2	Répartition du fonds national de péréquation de la CVAE des régions	88
2.5.3	<i>Le fonds national de péréquation de la CVAE des départements.....</i>	<i>89</i>
2.5.3.1	Alimentation du fonds national de péréquation de la CVAE des départements	89
2.5.3.2	Répartition du fonds national de péréquation de la CVAE des départements.....	89
2.5.4	<i>Mise en œuvre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ...</i>	<i>90</i>
2.5.4.1	Alimentation du fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales	90
2.5.4.2	Répartition du fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales.....	91
2.6	CAS PARTICULIERS DE LA TAXE SPECIALE D'EQUIPEMENT ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS FONCIERS.....	92
2.6.1	<i>Le calcul de la répartition de la taxe spéciale d'équipement.....</i>	<i>92</i>
2.6.1.1	Le calcul de la répartition de la taxe spéciale d'équipement à compter de 2011	93
2.6.1.2	Le calcul de la répartition de la taxe spéciale d'équipement à compter de 2012	93
2.6.2	<i>La fixation des taux des taxes additionnelles perçues au profit des établissements publics fonciers</i>	<i>94</i>

- ANNEXE 3 - LA FISCALITÉ PARTAGÉE AVEC LES DÉPARTEMENTS ET LES RÉGIONS

95

1	LA FISCALITÉ PARTAGÉE AVEC LES DÉPARTEMENTS	96
1.1	LE FINANCEMENT DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)	96
1.1.1	<i>En métropole</i>	<i>96</i>
1.1.2	<i>En outre-mer</i>	<i>98</i>

1.1.3	<i>Le RSA à Mayotte</i>	101
1.2	LE FINANCEMENT DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)	102
1.2.1	<i>Le dispositif de financement institué en 2005</i>	102
1.2.2	<i>La fraction de TSCA a été portée à son niveau définitif en 2006</i>	103
1.3	LE FINANCEMENT DES COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES AUX DÉPARTEMENTS DANS LE CADRE DE LA LOI DU 13 AOÛT 2004 RELATIVE AUX LIBERTÉS ET RESPONSABILITÉS LOCALES	104
1.3.1	<i>Historique du dispositif</i>	104
1.3.2	<i>Compensation des transferts de compétences aux départements en 2012</i>	105
2	LA FISCALITÉ PARTAGÉE AVEC LES RÉGIONS ET AVEC LA CORSE	112
2.1	LA TAXE INTÉRIEURE DE CONSOMMATION SUR LES PRODUITS PÉTROLIERS (TIPP) AFFECTÉE AUX RÉGIONS POUR LE FINANCEMENT DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES PRÉVUS PAR LA LOI DU 13 AOÛT 2004 RELATIVE AUX LIBERTÉS ET RESPONSABILITÉS LOCALES	112
2.1.1	<i>Le dispositif de financement institué en 2005</i>	112
2.1.2	<i>L'assiette de la TIPP a été régionalisée en 2006</i>	112
2.1.3	<i>Une capacité de modulation facultative de la TIPP par les régions a été instituée en 2007, sur dérogation communautaire, pour une durée de trois ans</i>	112
2.1.3.1	Rappel du dispositif de modulation régionale de la TIPP	112
2.1.3.2	Bilan des décisions de modulation des régions pour les années 2007 à 2012	113
2.1.4	<i>Entre 2005 et 2008, les fractions de tarif de TIPP attribuées aux régions ont été augmentées pour tenir compte de l'augmentation des droits à compensation</i>	114
2.1.5	<i>L'application, depuis 2008, d'une clause de garantie automatique du droit à compensation des transferts de compétences aux régions effectués dans le cadre de la loi du 13 août 2004</i>	114
2.1.6	<i>Compensation des transferts de compétences aux régions en 2012</i>	115
2.1.7	<i>Une capacité de modulation supplémentaire de TIPP aux régions à partir de 2010 pour le financement de projets structurants</i>	115
2.2	LE FINANCEMENT SPÉCIFIQUE DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES À LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE CORSE (CTC).....	116
2.3	LA CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE (CDA).....	117
	- ANNEXE 4 – DROITS D'ENREGISTEMENT	120
1	RAPPEL DE LA LÉGISLATION DES DROITS DE MUTATION À TITRE ONÉREUX	120
1.1	DROITS DÉPARTEMENTAUX DE MUTATION A TITRE ONEREUX D'IMMEUBLES	120
1.1.1	<i>Le conseil général vote le taux prévu à l'article 1594 D du CGI</i>	121
1.1.2	<i>Le conseil général peut voter, à titre facultatif</i>	121
1.1.2.1	Un abattement sur la base imposable (prix) des acquisitions d'immeubles d'habitation et de garages ...	121
1.1.2.2	Une réduction jusqu'à 0,70 % du taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement pour certaines mutations de logements occupés	121
1.1.2.3	Une ou plusieurs exonérations (article 1137 et 1594 G à 1594 J bis du CGI)	121
1.2	TAXE COMMUNALE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT	122
1.2.1	<i>Rappel de la législation en vigueur</i>	122
1.2.2	<i>Rôle du conseil municipal</i>	123
1.3	TABLEAUX DE DECISION A L'USAGE DES CONSEILS GENERAUX ET DES CONSEILS MUNICIPAUX.....	123
1.4	MODALITES ET DELAI DE NOTIFICATION.....	123
1.4.1	<i>Modalités</i>	123
1.4.2	<i>Délai</i>	123
1.5	ENTREE EN VIGUEUR.....	124
2	FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES DMTO.....	124
2.1	ALIMENTATION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES DMTO DEPARTEMENTAUX	124
2.1.1	<i>Le premier prélèvement dit prélèvement sur « stock »</i>	125
2.1.2	<i>Le second prélèvement dit prélèvement sur « flux »</i>	125
2.2	CONSTITUTION D'UNE RESERVE DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES DMTO	

DEPARTEMENTAUX.....	126
2.3 REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES DMTO DEPARTEMENTAUX.....	126

- ANNEXE 5 - LA REFORME DES TAXES D'URBANISME..... 129

1 LA TAXE D'AMENAGEMENT	129
1.1 BENEFICIAIRES ET CONDITION DE RECEVABILITE	130
1.2 CARACTERISTIQUES DE LA TAXE D'AMENAGEMENT	131
1.2.1 <i>Champ d'application et redevables</i>	131
1.2.2 <i>Assiette</i>	131
1.2.3 <i>Taux de la taxe d'aménagement</i>	133
1.2.4 <i>Établissement de la taxe</i>	134
1.2.5 <i>Contrôle et recouvrement</i>	135
1.2.6 <i>Recours</i>	135
1.2.7 <i>Versement aux collectivités</i>	135
1.3 EXONERATIONS DE LA TAXE D'AMENAGEMENT	136
1.3.1 <i>Exonération de droit de la part communale ou intercommunale de la taxe</i>	136
1.3.1.1 Liste des constructions et aménagements destinés à être affectés à un service public ou d'utilité publique	137
1.3.1.2 Précisions relatives à l'exonération des constructions et aménagements réalisés dans les périmètres des opérations d'intérêt national	139
1.3.1.3 Précisions relatives aux constructions et aménagements réalisés dans les zones d'aménagement concerté	139
1.3.2 <i>Exonération de droit de la part départementale et régionale de la taxe d'aménagement</i>	140
1.3.3 <i>Exonération facultative de la taxe d'aménagement</i>	140
2 LE VERSEMENT POUR SOUS-DENSITE (VSD)	141
2.1 DEFINITION DE L'UNITE FONCIERE	141
2.2 ÉTABLISSEMENT DU SEUIL MINIMAL DE DENSITE ET DU VERSEMENT POUR SOUS-DENSITE.....	141
2.3 MODALITES DE CALCUL DU VERSEMENT POUR SOUS DENSITE.....	142
2.4 VALEUR VENALE DU TERRAIN POUR L'APPLICATION DU VSD.....	142
2.5 PROCEDURE DE RESCRIT.....	143
3 ABROGATION DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT (TLE)	143

- ANNEXE 6 - LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)..... 145

1 INSTITUTION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	145
1.1 INSTITUTION DE LA TLPE PAR UN EPCI.....	145
1.2 INCOMPATIBILITE DE LA PERCEPTION DE LA TLPE ET DES DROITS DE VOIRIE OU DE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.....	146
2 ASSIETTE DE LA TAXE	146
2.1 UNE CLARIFICATION DE VOCABULAIRE.....	146
2.2 DETERMINATION DE LA SUPERFICIE DES ENSEIGNES.....	146
3 LES EXONERATIONS	146
3.1 LES EXONERATIONS DE PLEIN DROIT.....	146
3.2 LES EXONERATIONS OU REFACTIONS FACULTATIVES	147
4 REGLES D'EVOLUTION DES TARIFS	147
4.1 L'APPLICATION DES TARIFS PENDANT LA PERIODE TRANSITOIRE	147
4.2 L'APPLICATION DES TARIFS A L'ISSUE DE LA PERIODE TRANSITOIRE	148
5 LE RECouvreMENT DE LA TLPE	148
5.1 LA DECLARATION.....	148
5.2 L'EMISSION DU TITRE DE RECETTES	149
5.3 LE PAIEMENT.....	149
6 LE CONTENTIEUX.....	149
7 LES SANCTIONS	149